



Ministère de l'Égalité des territoires  
et du Logement

Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
et de l'Énergie

Paris, le 31 octobre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Signature de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires

Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, et Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ont visité ce matin les bâtiments rénovés du siège parisien de La Banque postale.

A cette occasion, ils ont signé la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires aux côtés de nombreux acteurs publics et privés, à l'initiative de Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable.

30 signataires ont relevé le défi de l'engagement volontaire, anticipant ainsi la mise en application du décret de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires qui sera publié en 2014 conformément à l'engagement du Président de la République lors de la deuxième conférence environnementale, le 20 septembre 2013.

Avec près de 44% de la consommation d'énergie en France, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore, générant près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

L'engagement de l'ensemble des acteurs est donc indispensable à l'atteinte des objectifs de la France en matière de climat (division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050) et de consommation d'énergie (-38% dans le secteur du bâtiment en 2020 et réduction de moitié de notre consommation d'énergie finale à l'horizon 2050).

En amont de la publication du décret, le gouvernement souhaite que cette charte suscite, sur une base volontaire, une mobilisation massive en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Celle-ci permettra de réduire les factures énergétiques des entreprises – et donc d'améliorer leur compétitivité, de réduire les coûts de fonctionnement des administrations et de soutenir l'emploi dans la filière du bâtiment et de l'immobilier.

La charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire désireux de s'engager dans cette démarche. Elle est également ouverte aux organismes collectifs qui rassemblent les acteurs du parc tertiaire public et privé : associations, fédérations qui promeuvent les intérêts d'un métier ou d'un segment particulier du parc.

Retrouvez la charte et le dossier de presse complets en ligne.

---

Contact presse : 01 40 81 78 90